

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DU PREMIER MINISTRE CISSE MARIAM KAIDAMA SIDIBE (24 JUIN 2011)

Vendredi, 08 Juillet 2011 12:54

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;

Honorables Députés ;

Mesdames et Messieurs

Je voudrais tout d'abord rendre grâce au Tout-Puissant pour l'opportunité qui m'est offerte de prendre la parole aujourd'hui devant votre auguste Assemblée. Il est de tradition républicaine bien établie dans notre pays que le Premier Ministre, après sa nomination, s'adresse aux Elus de la Nation pour soumettre à leur appréciation les grands axes de la politique qu'il envisage de mettre en œuvre dans le cadre de l'accomplissement de la mission à lui confiée par le Président de la République.

Aussi, voudrais-je saisir ces instants solennels pour renouveler à Son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE, Président de la République, Chef de l'Etat, l'expression de ma profonde reconnaissance.

En effet, c'est la première fois dans l'histoire de notre pays qu'une femme, à travers ma modeste personne, est promue au poste de Premier Ministre. Je mesure toute la portée de cette responsabilité historique et m'engage à faire honneur à notre peuple, et particulièrement à l'ensemble des femmes du Mali.

Permettez-moi de renouveler également au Président de la République, devant votre auguste Assemblée, mon engagement personnel ainsi que celui du Gouvernement, à accomplir sans faille la mission qu'il nous a confiée.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;

Honorables Députés,

Vous me permettez de rendre un hommage mérité aux Premiers Ministres qui m'ont précédée. Je voudrais nommer Messieurs Modibo SIDIBE, Ousmane Issoufi MAIGA et Ahmed Mohamed Ag HAMANI, pour leur contribution de qualité à la

mise en œuvre de la vision du Président de la République.

J'adresse également mes hommages à Messieurs les Premiers Ministres Modibo KEÏTA, feu Mandé SIDIBE, Ibrahim Boubacar KEÏTA, Abdoulaye Sékou SOW, Younoussi TOURE, Soumana SAKO et Mamadou DEMBELE qui, tous, en Grands Commis de l'Etat, ont servi notre pays avec loyauté et engagement.

M'adressant à vous, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, je voudrais saluer votre leadership et la manière remarquable avec laquelle vous vous acquittez de votre charge.

Quant à vous, Honorables Députés, je vous exprime, en votre qualité d'Elus de la Nation, la considération et le respect de l'équipe gouvernementale que j'ai le privilège de diriger.

A chacune et à chacun d'entre vous, je souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat au service de la Nation.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;
Honorables Députés,

Le Président de la République, dans son Projet pour le Développement Economique et Social, sur la base duquel le Peuple Malien lui a renouvelé sa confiance en 2007, a tracé la voie à emprunter pour amorcer le décollage socio-économique du Mali et réduire significativement la pauvreté.

Au-delà de l'objectif de croissance et de réduction de la pauvreté, tel qu'il ressort de notre Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté, le Projet pour le Développement Economique et Social propose des choix stratégiques à même de forger le destin du Mali, de créer les conditions d'une véritable prospérité afin d'en faire un pays émergent à moyen terme.

Nonobstant les résultats encourageants enregistrés dans la mise en œuvre du Projet pour le Développement Economique et Social, les défis sont encore nombreux. En particulier, le Gouvernement accordera la plus haute priorité à :

- la croissance économique accélérée avec un accent particulier sur la diversification de l'économie et l'emploi des jeunes ;
- l'accès équitable aux services sociaux de qualité ;
- la réduction des inégalités de genre et des inégalités régionales ;

- l'accélération de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
- la paix et la sécurité.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;
Honorables Députés,

Le Président de la République, dans la Lettre de Mission du 3 mai 2011 qu'il nous a adressée, a assigné au Gouvernement les objectifs clairs ci-après :

1. poursuivre la mise en œuvre de la Lettre de Cadrage du 13 novembre 2007, largement inspirée du Projet pour le Développement Economique et Social, à travers notamment l'exécution et le prolongement des chantiers déjà ouverts dans les domaines de l'agriculture, la santé, l'eau, l'énergie, le désenclavement et la sécurité ;
2. réaliser les réformes politiques ;
3. organiser des élections présidentielle et législatives libres, transparentes et crédibles ;
4. assurer une plus grande disponibilité des produits de grande consommation et de première nécessité ainsi qu'une meilleure maîtrise des prix ;
5. poursuivre et approfondir le dialogue avec l'ensemble des partenaires, principalement les partenaires sociaux ;
6. veiller au renforcement de la paix sociale et d'un climat de sécurité sur toute l'étendue du territoire national ;
7. sortir l'école malienne de la crise ;
8. traiter de manière adéquate la question de l'emploi, en particulier celui des jeunes ;
9. poursuivre l'assainissement des finances publiques à travers notamment la rationalisation des dépenses publiques et l'intensification de la lutte contre la corruption et la délinquance financière.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;
Honorables Députés,

Pour donner suite aux directives du Président de la République, je voudrais, à présent, dans un souci de réalisme et d'impératif de temps, aborder les actions concrètes que le Gouvernement compte engager en vue d'atteindre les objectifs

qui lui sont fixés.

A ce titre, permettez-moi de commencer par l'Agriculture, qui constitue le socle de notre économie. Dans ce cadre, le Gouvernement poursuivra, résolument, les efforts visant à faire du Mali une puissance agricole.

Pour y parvenir, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la Loi d'Orientation Agricole.

Dans les sous-secteurs de l'Élevage et de la Pêche, le Gouvernement réalisera des infrastructures pour offrir des opportunités économiques au secteur privé.

Dans le domaine de l'Environnement, le Gouvernement intensifiera les actions en vue de la préservation et de la conservation des eaux, des sols, des forêts et de la faune. Il mettra également un accent particulier sur les actions de lutte contre la désertification. De même, la mise en œuvre des mesures d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques sera poursuivie.

Enfin, notre pays organisera, avant la fin de l'année 2011, le premier Forum Africain sur le Développement Durable, une initiative du Président de la République.

Honorables Députés,

Dans le domaine de la Santé, le Gouvernement veillera à une plus grande accessibilité des populations aux services de santé de qualité dans le cadre de l'extension de la couverture sanitaire géographique et décentralisée. A cet effet, l'accent sera mis sur les soins essentiels dans les communautés et les ménages.

Honorables Députés,

Les perspectives sont encourageantes en matière de Santé. Les principales actions visent le renforcement du système national de santé, à travers :

- l'amélioration de la qualité des soins dans les Etablissements hospitaliers, notamment par la construction du Centre de radiothérapie, du Centre de cardiologie et du Centre de transplantation rénale ; le développement de la télémédecine et de e-santé ;

- le renforcement de la référence, à travers la construction de 9 centres de référence à Ouélessébougou, Kalabancoro, Séféto, Niéna, Bankass, Youwarou, Diéma, Kidal et Tessalit.

Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des politiques nationales de lutte contre les maladies graves à grand impact social. Je veux parler, entre autres, de la gratuité des médicaments anti rétroviraux contre le VIH/SIDA, de la gratuité des Combinaisons Thérapeutiques à base d'Artémisinine pour les enfants de 0 à 5 ans, des Moustiquaires Imprégnées d'Insecticides et des Traitements Préventifs Intermittents chez la femme enceinte dans la lutte contre le paludisme, de la gratuité des médicaments contre les maladies sociales (tuberculose, lèpre) et de la prise en charge gratuite du traitement du cancer de la femme. De même, la gratuité de la césarienne sera maintenue.

Honorables Députés,

Le Président de la République attache une importance particulière à la promotion de la femme et de l'enfant.

A cet effet, le Gouvernement veillera à une plus grande implication des femmes dans l'élaboration et la mise en œuvre des Politiques de développement notamment la Politique Nationale Genre, à leur accès accru aux postes nominatifs et électifs et à leur épanouissement économique. Il sera également examiné la possibilité de création d'un fonds national d'appui pour l'autonomisation des femmes et la protection des droits de l'enfant.

En matière de protection sociale, l'Assurance Maladie Obligatoire et le Régime d'Assistance Médicale sont effectifs et opérationnels. Le Gouvernement intensifiera la campagne de communication sur ces dispositifs pour une meilleure appropriation par les populations.

Cette avancée sociale basée sur la solidarité, une de nos valeurs sociétales, sera poursuivie.

Honorables Députés,

Dans le secteur de l'Énergie, le Gouvernement s'emploiera à renforcer les capacités de production, de transport et de distribution d'énergie.

Au cours de la période 2011-2012, le Gouvernement maintiendra le cap dans la mise en œuvre des projets dans ce secteur.

Une attention particulière sera portée sur les sources d'énergies propres.

Honorables Députés,

Dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable, le Gouvernement réalisera, durant la période 2011-2012, les projets majeurs ci-après :

- la création de 1 687 Equivalents Points d'Eau Modernes en milieu rural ;
- la réalisation de 100 000 branchements d'eau ;
- la réhabilitation de 255 Points d'Eau Modernes ;
- la poursuite des travaux de construction d'une station compacte de production d'eau à Missabougou dans le District de Bamako ;
- le lancement des travaux de construction d'une station compacte de production d'eau potable à Kalabancoro ;
- la poursuite de la mobilisation du financement pour la mise en œuvre du Projet de Kabala en vue de l'approvisionnement en eau potable de la ville de Bamako.

Honorables Députés,

Pour accélérer le désenclavement intérieur et extérieur de notre pays, le Gouvernement procédera, au cours de la période 2011-2012, au démarrage de nouveaux projets routiers et poursuivra l'exécution de ceux en cours.

Il est, en outre, attendu avec intérêt la fin des travaux de construction du 3ème Pont de Bamako sur le fleuve Niger, prévue pour le mois de septembre 2011.

Quant aux projets aéroportuaires, le Gouvernement poursuivra les efforts de modernisation de l'aéroport de Bamako-Sénou dans le cadre du Millenium Challenge Corporation ainsi que la construction de l'aérogare de Mopti.

Honorables Députés,

Dans le domaine de la Communication, le Gouvernement poursuivra ses efforts en vue de l'extension de la couverture télévisuelle et radiophonique aux localités non desservies et du développement des télécommunications et des technologies de

l'information.

Par ailleurs, le Gouvernement s'engage à la réalisation de la deuxième Chaîne de télévision publique et à prendre les dispositions législatives et réglementaires pour la création de télévisions privées.

Honorables Députés,

Pour accroître la part du secteur des mines dans le Produit Intérieur Brut de notre pays, le Gouvernement continuera de prendre des mesures pour intensifier et optimiser l'exploitation des gisements en cours. De même, les activités de recherche seront poursuivies, en vue de diversifier les ressources minières. Ce faisant, une attention particulière sera accordée à la gestion environnementale des sites et à l'amélioration des retombées socio-économiques en faveur des populations riveraines.

Honorables Députés,

L'industrialisation de notre pays est une préoccupation constante. A cet effet, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la Politique de Développement Industriel approuvée en mars 2010, visant notamment à accroître substantiellement la part du secteur manufacturier dans le Produit Intérieur Brut et à créer de nouveaux emplois.

Honorables Députés,

Je voudrais, à présent, vous parler des défis sécuritaires dans l'Espace sahélo-saharien, caractérisé, depuis un certain temps, par des actes de banditisme, de trafic en tout genre, d'enlèvement d'otages. Il s'agit d'un phénomène dont la solution requiert une coopération sous-régionale plus renforcée.

C'est pourquoi, sous la Haute Autorité du Président de la République, le Gouvernement apportera tout son appui aux initiatives sous-régionales en cours, visant à conjuguer nos efforts de résolution de cette situation préjudiciable au développement de nos pays.

Au plan national, l'accent sera porté sur la mise en œuvre du Programme Spécial pour la Paix, la Sécurité et le Développement au Nord du Mali. A travers ce

Programme, le Gouvernement ambitionne de réaliser, en 2011 et 2012, des infrastructures socio-économiques susceptibles de ramener la paix et d'assurer une sécurité durable dans le Nord Mali, à travers notamment :

- l'implantation et la réhabilitation des infrastructures de l'Administration d'Etat en vue d'une couverture adéquate de la zone par les services publics ;
- la réalisation des infrastructures socio-économiques de base à même de favoriser le retour et la fixation des populations déplacées ;
- la création et l'extension des infrastructures militaires et de sécurité au profit des personnes et de leurs biens dans le Nord du Mali ;
- le retour progressif de l'Administration dans les zones non couvertes.

S'agissant de l'accomplissement de la mission de défense de l'intégrité territoriale, de la sécurisation des personnes et de leurs biens sur toute l'étendue du territoire national, le Gouvernement mettra l'accent sur les volets équipement, recrutement et formation des hommes, amélioration des conditions de travail et de vie dans les structures des Forces Armées et de Sécurité.

Honorables Députés,

Notre Ecole, comme vous le savez, est en voie d'être refondée pour la recentrer sur sa mission première : la transmission des savoirs.

L'Ecole reste une préoccupation majeure, qui ne cesse de retenir l'attention du Gouvernement.

La tenue, du 30 octobre au 2 novembre 2008, du Forum National sur l'Education a constitué la première étape de ce processus de refondation de notre système éducatif. Le Forum a recueilli l'adhésion de tous les acteurs de l'Ecole, et a abouti à la formulation de nombreuses recommandations.

Le Gouvernement poursuivra avec détermination la réalisation des axes stratégiques du Plan d'action de mise en œuvre desdites recommandations tendant à la refondation de notre Ecole.

Les efforts d'investissement seront poursuivis et renforcés dans les différents ordres d'enseignement.

Ainsi, au niveau de l'Enseignement fondamental, les actions se traduiront par le

renforcement des capacités d'accueil aux 1er et 2ème cycles avec la construction de 1 500 salles de classe à travers toutes les Régions en maîtrise d'ouvrage déléguée des Collectivités Territoriales, l'amélioration de la couverture des écoles des zones défavorisées en cantines scolaires et la création de nouvelles cantines dans les localités concernées, en application de la Politique nationale en matière d'alimentation scolaire.

Au niveau de l'Enseignement normal, il sera procédé à l'achèvement de la construction et de l'équipement des Instituts de Formation des Maîtres de Nioro et Kati.

Au niveau de l'Enseignement secondaire, le Gouvernement prévoit la construction des Lycées de Ténenkou, Ouélessébougou, Niamakoro, Bla, Niono, Kangaba, Bourem, Diré, Bankass, Baraouéli, Djenné, Koumantou et Gourma-Rharous ; et le recrutement de professeurs pour couvrir les besoins nouveaux.

Au regard des profondes mutations de l'environnement socio-économique, culturel et scientifique de l'école, le Gouvernement entamera, dès la rentrée scolaire 2011-2012, la réforme de l'Enseignement secondaire général qui portera fondamentalement sur la diversification des séries et filières, de manière à assurer des choix multiples de formation après le baccalauréat.

Dans le cadre d'une gestion stratégique et globale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le Gouvernement entamera la mise en œuvre du Plan Décennal de Développement 2011-2020, qui servira notamment à :

- permettre à l'Enseignement supérieur et à la recherche scientifique de devenir un pôle de rayonnement aux niveaux national, régional et international, d'où la création du Fonds Compétitif pour la Recherche et l'Innovation technologique, qui sera alimenté par 0,20% des recettes fiscales annuelles ;
- développer des pôles universitaires régionaux. Sur ce point, il me plaît de rappeler que l'Université de Ségou ouvrira ses portes prochainement ;
- renforcer les infrastructures.

Egalement, la mise en œuvre du Programme d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur sera poursuivie.

Honorables Députés,

L'emploi des jeunes est au cœur des priorités du Gouvernement. Dans ce cadre, les actions suivantes sont en cours d'exécution :

- l'intensification du recrutement des jeunes dans la Fonction Publique d'Etat et la Fonction Publique des Collectivités Territoriales. A ce titre, il est prévu le recrutement de 1 039 jeunes en 2011 et de 1 253 autres en 2012, non compris le personnel d'appui ;
- l'opérationnalisation du Centre National de Promotion du Volontariat ;
- la finalisation et la mise en œuvre du Programme Décennal de Formation Professionnelle pour l'Emploi ;
- la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Formation et à l'Insertion Professionnelle des Jeunes.

De même, le Gouvernement procédera à la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Jeunes Entrepreneurs portant sur 10 000 jeunes.

Honorables Députés,

L'assainissement des finances publiques et la rigueur dans la gestion des ressources nationales sont de la plus haute importance pour le Gouvernement.

A cet effet, les efforts de rationalisation et d'amélioration de la qualité des dépenses publiques seront poursuivis et consolidés.

Comme souligné par le Président de la République, la bonne gouvernance ne peut s'accommoder de l'impunité, de la corruption et des autres formes de délinquance économique et financière.

Ces fléaux seront combattus avec détermination dans le respect de l'honneur et de la dignité de la personne humaine. A cet effet, l'Etat poursuivra le renforcement des mécanismes de contrôle de la gestion des finances publiques.

Participent de cette vision, l'institution du Bureau du Vérificateur Général, le renforcement des capacités des structures de contrôle de l'Administration (Contrôle Général des Services Publics, Inspections ministérielles, Section des

Comptes de la Cour Suprême) et l'installation des Pôles économiques et financiers.

Concernant la Section des Comptes, sa mutation prochaine en Cour des Comptes permettra à notre pays de se conformer à la Directive Communautaire y afférente et d'améliorer significativement la qualité du contrôle externe.

Pour renforcer l'efficacité du contrôle interne, le Gouvernement accélérera la finalisation et la mise en œuvre de la Stratégie nationale qui sera élaborée à cet effet.

Par ailleurs, le Gouvernement a récemment installé le Comité de suivi et d'évaluation du Plan National d'Actions de mise en œuvre des recommandations des Etats généraux sur la corruption et la délinquance financière.

Ce Comité, constitué des représentants de l'Administration, du Secteur privé et de la Société civile, veillera à la traduction en actes concrets des mesures édictées.

Honorables Députés,

Dans le souci de rapprocher davantage la Justice des justiciables, tout en améliorant la qualité des décisions de justice, le Gouvernement a adopté, le 29 juillet 2009, les projets de textes relatifs à l'organisation judiciaire.

La nouvelle carte judiciaire prévoit la transformation des justices de paix à compétence étendue en tribunaux d'instance et celle des tribunaux de première instance en tribunaux de grande instance. Elle envisage également la création de 3 nouvelles cours d'appel, de 3 tribunaux de commerce et de 3 tribunaux administratifs (Sikasso, Ségou et Gao) ; ainsi que la création de 6 cours administratives d'appel à Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao et Bamako.

En outre, le Gouvernement reste déterminé à poursuivre et à renforcer les actions d'humanisation dans les prisons.

Honorables Députés,

Le Gouvernement poursuivra et renforcera les actions en cours dans le domaine de la promotion de la Jeunesse, du Sport, de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme.

Honorables Députés,

Une des priorités de la Lettre de Mission du 3 mai 2011 a trait à la mise en œuvre des réformes politiques voulues par le Président de la République, suite aux recommandations du Comité d'experts chargé de la réflexion sur la consolidation de la démocratie au Mali. Ce Comité a formulé des propositions relatives, entre autres, à :

- un pouvoir exécutif réaménagé ;
- un parlement renforcé ;
- un pouvoir juridictionnel adapté aux nouvelles exigences ;
- un nouveau système de régulation des médias ;
- une administration pérenne de gestion des élections ;
- de nouvelles institutions et autorités issues des réformes proposées ;
- des partis politiques aux capacités renforcées ;
- le renouveau de la presse écrite et de l'audio-visuel ;
- une société civile aux capacités renforcées ;
- le raffermissement du dialogue social ;
- l'amélioration de la protection des droits et libertés des citoyens.

Pour donner effet aux propositions du Comité d'Appui aux Réformes Institutionnelles, le Président de la République a décidé de soumettre à référendum un projet de révision de la Constitution du 25 février 1992. Subséquemment, il sera procédé à la relecture de certains textes tels que la Loi électorale, la Loi organique relative à l'organisation et au fonctionnement de la Cour Constitutionnelle, celle relative à la Cour Suprême, les textes relatifs aux médias, le Code des Collectivités et la Charte des Partis politiques.

La création récente d'un Ministère dédié exclusivement à la Réforme de l'Etat permettra, sans nul doute, de faire aboutir les réformes envisagées susceptibles de consolider la démocratie, la bonne gouvernance et l'Etat de droit.

En tout état de cause, le Gouvernement veillera au respect des dispositions pertinentes du Protocole de la CEDEAO sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance.

Honorables Députés,

L'organisation réussie des élections de 2012 constitue un véritable défi pour le

Gouvernement. A cet effet, l'utilisation d'un fichier électoral fiable est nécessaire pour la crédibilité, la transparence et la sincérité des élections.

C'est le lieu ici de saluer les Partis politiques pour leur participation aux concertations initiées par le Gouvernement pour la préparation des élections et de souligner l'importance de leur adhésion aux réformes envisagées, adhésion indispensable à la bonne organisation des prochaines élections générales.

Le Gouvernement prend l'engagement solennel devant vous de tenir les échéances électorales dans le strict respect du délai constitutionnel, afin de conforter la bonne image de la démocratie malienne, citée en exemple à travers le monde.

Dans ce cadre, je voudrais rappeler qu'un Comité Interministériel des Opérations Référendaires et Electorales fonctionne déjà sous mon autorité.

L'organisation réussie des élections, c'est aussi un taux de participation élevé lors des prochaines échéances électorales. Les Partis politiques ont un rôle majeur à jouer pour relever le défi de la mobilisation des électeurs. Pour sa part, le Gouvernement reste, plus que jamais, engagé avec la classe politique et toutes les autres parties concernées, dans la recherche de solutions à cette question récurrente.

Le Gouvernement s'engage résolument à tout mettre en œuvre pour la bonne conduite des réformes envisagées et pour relever le défi de l'organisation réussie des élections de 2012, notamment avec l'appui des Elus de la Nation, des Partis politiques et de la Société civile.

Honorables Députés,

Pour promouvoir la gouvernance locale, gage d'un développement à la base, le Gouvernement s'attèlera au renforcement du processus de décentralisation en cours dans notre pays. A cet égard, il accélérera le transfert des ressources et des compétences et renforcera la Fonction Publique des Collectivités Territoriales.

Honorables Députés,

Au cours de ces dernières années, le Gouvernement s'est employé, souvent au

prix d'importants efforts financiers, à assurer la disponibilité des produits de grande consommation sur nos marchés, à des prix accessibles, parfois dans un contexte difficile marqué notamment par la flambée des prix mondiaux et la crise ivoirienne.

Assurer le bien-être des Maliens n'a pas de prix ; cette aspiration est au cœur de nos préoccupations.

C'est pourquoi, nous veillerons à intensifier les actions visant à assurer l'approvisionnement continu du marché national en produits de consommation à des prix accessibles. Dans ce cadre, le Conseil National des Prix constitue un outil d'alerte et de conseil de premier plan.

Honorables Députés,

Notre pays est confronté à de multiples défis économiques, qui constituent des obstacles au développement réel des entreprises et à la création d'emplois.

Aussi, cette situation a-t-elle pour conséquences la multiplication et l'exacerbation des revendications catégorielles tant au niveau du secteur public que du secteur privé.

Conformément aux directives du Président de la République, le Gouvernement s'emploiera à promouvoir un dialogue social franc et responsable avec les acteurs de la vie économique et sociale, tout en renforçant le cadre du dialogue existant avec les partenaires sociaux.

Le Gouvernement, pour ce qui le concerne, respectera les engagements pris avec les partenaires sociaux.

Il poursuivra dans le sens des avancées obtenues, et ce à travers des concertations et des commissions tripartites de négociation Gouvernement-Conseil National du Patronat du Mali-Centrales syndicales de travailleurs.

Les concertations seront également poursuivies avec les syndicats autonomes et les syndicats sectoriels. La concertation et la recherche du consensus guideront nos actions.

En tout état de cause, le Gouvernement sera à l'écoute de toutes les couches sociales en vue de renforcer la stabilité et la paix sociale, conditions sans lesquelles, il ne saurait y avoir de développement.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;
Honorables Députés,

Le Gouvernement s'engage à renforcer ses relations de collaboration avec l'ensemble des Institutions de la République.

Le Ministère des Relations avec les Institutions, créé par le Président de la République, est le témoignage éloquent de sa volonté de mobiliser toutes les Institutions pour réussir le pari du développement de notre pays. Dans cette perspective, le Gouvernement reste ouvert à toutes les initiatives émanant de l'Assemblée Nationale et des autres Institutions de la République.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;
Honorables Députés ;
Mesdames et Messieurs,

Sous la Haute Autorité du Président de la République, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de notre politique extérieure visant à renforcer la présence du Mali sur la scène internationale.

Dans ce cadre, une attention particulière sera accordée aux questions de sécurité, de mobilisation des ressources pour le développement de notre pays et de

promotion de la destination Mali.

Participe de cette volonté la récente relecture de la carte diplomatique, qui a consacré l'ouverture des ambassades du Mali en Espagne, au Brésil et en Inde ; des consulats généraux du Mali à Douala au Cameroun et à Ghouanzou en Chine, et d'un bureau de coopération économique à Caracas au Venezuela.

Je voudrais saisir la présente opportunité pour adresser à l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers, les sincères remerciements du Président de la République et du Gouvernement, pour l'appui de qualité qu'ils ne cessent d'apporter à notre pays et pour les efforts qu'ils déploient au quotidien pour l'amélioration de notre cadre de dialogue et de nos relations de coopération.

Je voudrais leur réitérer l'engagement du Gouvernement à respecter tous les accords convenus.

Par ailleurs, le Gouvernement continuera à œuvrer pour la construction de l'intégration africaine et pour la protection et l'implication effective des Maliens de l'Extérieur dans le processus de développement de notre pays.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;

Honorables Députés ;

Mesdames et Messieurs,

Les Maliennes et les Maliens sont confiants en l'avenir radieux de leur pays, et

leur engagement pour modeler son destin reste entier.

En cela, nous sommes habités par une seule ambition, celle de consolider les conditions du développement socio-économique de notre pays, en renforçant la démocratie, la paix et la stabilité.

Tels sont les axes majeurs de la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement que je soumets à l'appréciation de votre auguste Assemblée.

Je vous remercie de votre très aimable attention. /.